



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2023

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LCHAT
Laurent ZIMMERMANN

Excusé

Marc DUPRAZ

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ (procès-verbal)
Catherine KOUMROUYAN

Ordre du jour

1. Présentation des rapports CECB+ (expertise énergétique bâtiments)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2023
3. Droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG
4. Demande de naturalisation : préavis à huis-clos
5. Expertise énergétique bâtiments : discussion
6. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023
7. Bornes de recharge électrique : réflexions
8. Communications de l'exécutif
9. Divers
10. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence de Marc Dupraz.



1. Présentation des rapports CECB+ (expertise énergétique bâtiments)

Monsieur Roberto Gru, ingénieur conseil, présente ses rapports énergétiques des bâtiments du café « chez Le Docteur », de l'ancienne poste (Maison-Forte 14) et de l'école. Chaque rapport propose en conclusion 3 variantes d'améliorations et de travaux à effectuer pour obtenir un rendement énergétique plus efficace.

Pour répondre à Thierry Arn, M. Gru confirme que, dès cette année, il sera obligatoire pour chaque bâtiment d'habitation d'annoncer l'indice de dépense de chaleur (IDC). Il ajoute que la Confédération accorde des subventions pour la plupart des travaux proposés et que celles-ci devraient être encore proposées en tous cas ces 2 prochaines années.

Stéphane Grobéty souhaite connaître la différence de coût d'achat d'une pompe à chaleur et d'un chauffage à pellets. M. Gru lui répond que l'achat d'une pompe à chaleur est environ 50% plus élevé que le système à pellets, mais que le coût des pellets est plus élevé que celui en électricité nécessaire pour la pompe à chaleur. Sur le long terme, la pompe à chaleur est donc plus rentable.

Marie Ducret Gauthey demande quels sont les objectifs à atteindre pour 2050. Roberto Gru lui répond que l'IDC des habitations doit être inférieur à 450 MJ/m²/an aujourd'hui ; en 2030 il devra être en-dessous de 350 et en 2050 toutes les habitations devront atteindre la certification HPE rénovation.

Le maire demande s'il serait possible d'obtenir un rapport ne concernant que l'ancienne partie du bâtiment scolaire, puisque c'est surtout cette partie qui nécessitera d'éventuelles rénovations. M. Gru va s'en occuper.

Les conseillers n'ayant plus de questions, le président remercie M. Gru pour sa présentation. Roberto Gru en profite pour remercier la commune de Laconnex pour les travaux réalisés sur les terrains du centre sportif.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2023

Sans commentaires, le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est approuvé à l'unanimité des présents avec remerciements à son auteure.

Le président ajoute avoir reçu la démission de Marc Dupraz, il s'agira de trouver une personne pour le remplacer.

3. Droit d'opposition à une décision de l'assemblée générale de l'ACG

Après une courte discussion, les membres du CM refusent, par 5 voix CONTRE, 3 voix POUR et une abstention, la décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 4 millions de francs destinée à la rénovation des machineries du Grand Théâtre.



Une résolution sera envoyée à l'ACG.

4. Demande de naturalisation : préavis à huis-clos

Le président présente le dossier de naturalisation de toute une famille.

La demande de naturalisation est acceptée par le conseil municipal par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents. Le secrétariat communal en informera les candidats.

5. Expertise énergétique bâtiments : discussion

Suite à la présentation au point 1, Rémi Fouchault ouvre la discussion et sollicite l'avis du CM. Maxime Dethurens demande s'il y a un délai à respecter pour effectuer les travaux. Hubert Dethurens répond que, pour l'instant, il n'y a aucune obligation et qu'il estime quasi impossible de réaliser les travaux pour l'ancienne partie de l'école au niveau le plus élevé des rénovations proposées, puisqu'il s'agit d'un ancien bâtiment dont les murs ne pourront pas être isolés de l'extérieur. Concernant le bâtiment du café, des mesures simples peuvent déjà être prises rapidement, comme par exemple l'isolation des combles. Il faudra envisager la rénovation complète de ce bâtiment d'ici quelques années. Concernant Maison-Forte 14 (ancienne poste), c'est surtout la modification du système de chauffage qui sera très complexe à envisager puisqu'il est actuellement en électrique. Les nouveaux systèmes de chauffage devront intégrer des radiateurs pour lesquels il faudra créer des conduites d'eau.

Samantha Bavaud Bocion signale que la chaudière de l'école datant de 2002, il va certainement être nécessaire de la changer prochainement. Il ne faudra donc pas trop tarder à étudier cette éventualité. Elle ajoute qu'il convient d'ajouter environ 30% aux montants annoncés dans le document de l'expert pour les frais des travaux.

Le président rappelle que la commission des bâtiments est à l'initiative de ces expertises et qu'elle devra se réunir prochainement pour discuter des mesures qu'elle souhaite proposer au CM. Laurent Zimmermann estime qu'il est complexe de débiter des travaux à la salle communale alors que le séparatif n'est pas encore terminé. Hubert Dethurens recommande toutefois à la commission de débiter les réflexions.

6. Construction du séparatif communal : suivi étape 2023

Le maire rappelle que, lors d'une réunion avec les SIG et Swisscom, en 2018 durant la phase étude des séparatifs du village, Swisscom n'avait pas souhaité équiper Laconnex avec la fibre. Aujourd'hui, alors que les routes de Mollaz, Eaumorte et Rupettes viennent d'être entièrement refaites, Swisscom propose d'installer la fibre dans tout le village. Le maire a répondu négativement à cette



demande, pour les voiries déjà totalement refaites, à moins que Swisscom ne reprenne l'entier du resurfaçage à sa charge. Toutefois, Hubert Dethurens ajoute avoir accordé à Swisscom la possibilité de poser des tubes à l'avancée du chantier actuel, mais pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles.

Le maire informe qu'un huissier a été mandaté pour réaliser des constats intérieurs et extérieurs des bâtiments qui bordent la route de la Maison-Forte. En effet, nous avons déjà reçu une plainte d'un habitant pour l'apparition de fissures alors que le bâtiment concerné est éloigné de la zone actuellement impactée par le chantier.

Catherine Koumrouyan ajoute que, pour se prémunir de toute action en dommage contre la commune, une offre a été demandée auprès de notre assurance RC afin de la compléter par une couverture spécifique maître d'ouvrage à hauteur du montant des travaux. Hubert Dethurens estime qu'il s'agit d'un doublon, l'entreprise réalisant les travaux devant également être assurée. Catherine Koumrouyan précise que la prime supplémentaire représente environ F 1'000/an.

Suite à la consultation par mail du CM concernant l'adéquation des modules LED d'éclairage public en test sur le chemin de Mollaz, décision a été prise de remplacer les nouveaux éléments par les LED orange. L'intensité quant à elle pourra être diminuée jusqu'à 50%.

Hubert Dethurens rappelle que, lors de la mise en œuvre du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), il avait été indiqué que le taux d'intérêts pris en charge par le FIA s'élèverait à 2%. Toutefois, aujourd'hui, le taux annoncé n'est plus que de 1.25% et aucune réponse ne nous est parvenue suite à nos demandes d'explications. C'est pourquoi, un nouveau courrier a été envoyé à l'ACG et à l'office cantonal de l'eau annonçant que, sans réponse de leur part, le démarrage de la phase suivante des travaux de séparatifs (Méandres, Lavoir, Coteau et Quarts) allait être suspendu. Stéphane Grobéty demande s'il y a un cadre légal concernant ce taux. Catherine Koumrouyan répond que, dans la loi, il n'est pas fait mention du taux. Le conseil du FIA se réfère donc au taux de référence sur les logements, mais ce dernier ne suit pas les taux d'emprunt bancaires. Hubert Dethurens explique que la commune a déjà dû emprunter 1.2 Mo et qu'elle va devoir en emprunter 2 de plus prochainement. Il déplore que le taux à 1.25% ne compensera pas l'effort fourni par la commune, ce qui est contraire à l'esprit de la loi. Les phases à venir étant estimées à env. 5 Mo, si la commune emprunte à un taux plus élevé que 1.25%, ce qui est fort probable, cela représentera une différence non négligeable. Une demande de prêt a été faite auprès de la plateforme en ligne Loanbox et le maire espère que nous pourrions bénéficier d'un taux plus intéressant. Thierry Arn précise que les 3 offres reçues émanent toutes de caisses de pension. Le maire ajoute qu'une décision sera prise dans le courant du mois prochain et qu'il s'engage à faire au mieux pour la commune.

En complément, Hubert Dethurens annonce que les travaux avancent bien. Il est très satisfait de l'entreprise Cuénod qui est efficace. La profondeur à



laquelle les ouvriers ont dû travailler (environ 6 mètres !) est impressionnante et le maire rappelle qu'en 1912, tout avait été creusé à la main. Il espère que la place pourra être rendue à la circulation ces prochaines semaines.

7. Borne de recharge électrique : réflexions

Rémi Fouchault annonce que les bornes de recharge sont installées et que l'exécutif souhaite entendre l'avis des conseillers quant à la détermination du prix du kWh de recharge à fixer et à une éventuelle pénalité une fois la voiture chargée pour éviter que celle-ci n'occupe la place plus longtemps que nécessaire. Entre 22h et 6h, cette pénalité ne serait pas applicable. Thierry Arn ajoute que les tarifs actuels correspondent à la base facturée à un utilisateur EVPass, soit CHF 1.50 lors de la connexion et 0.65 le kWh.

Stéphane Grobéty relate avoir chargé son véhicule durant le week-end et avoir été très surpris du montant facturé. Il estime avoir payé quasi le prix de l'essence et trouve que le réseau EVPass est l'un des plus chers. Il juge souhaitable que la commune fasse un effort pour favoriser les habitants.

Hubert Dethurens rappelle que le prix de l'électricité diffère d'un canton à l'autre et que les tarifs appliqués actuellement sont ceux du réseau. Catherine Koumrouyan avise que le secrétariat suivra une formation pour configurer la plateforme et que renseignement sera pris pour savoir s'il est possible de différencier les habitants des autres usagers.

Thierry Arn relate que ces bornes seront alimentées en partie par l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre sportif. Hubert Dethurens signale toutefois que l'installation de ces panneaux a coûté fort cher à la commune et qu'ils ne sont de loin pas encore amortis, l'électricité fournie n'est donc pas gratuite. Stéphane Grobéty estime que la majorité des usagers chargeront leur véhicule durant la nuit. Le maire lui répond qu'il pense au contraire que ces places seront utilisées en journée durant les matches, notamment.

8. Communications de l'exécutif

- ❖ *ORPC - PRU* : Jean-Pierre Gantner informe qu'un point de rencontre d'urgence (PRU) sera mis sur pied par l'ORPC dans le sas d'entrée du centre sportif de Laconnex lors d'un exercice qui simulera notamment un black-out, ainsi que la recherche de personnes dans les communes de la Champagne les 29 et 30 mars.
- ❖ *Jauge de capacité de la salle omnisports* : Thierry Arn relate que, suite au dernier bal de la Jeunesse lors duquel un incident avait eu lieu, une demande officielle de détermination de la jauge du nombre de personnes autorisées lors d'événements a été effectuée auprès du service de la Police du feu. Malgré la taille de la salle, le rapport reçu n'autorise que 200 personnes, en raison des portes coulissantes qui ne sont pas



considérées comme des issues de secours. Toutefois, une dérogation pour 6 événements communaux par an à maximum 600 personnes, avec certains aménagements spécifiques, a été obtenue. L'organisation des bals a donc été suspendue pour l'instant, la société de Jeunesse devant contacter l'office en charge à l'OCPPAM et présenter son projet afin d'éventuellement obtenir une dérogation spécifique.

- ❖ *Places de crèche* : Thierry Arn indique avoir appris, lors de la réunion des magistrats de la Champagne, que 102 enfants sont sur la liste d'attente de la crèche d'Aire-la-Ville.

9. Divers

- ❖ *Course « à travers le Coteau de Bernex »* : Rémi Fouchault informe les conseillers que, s'ils le souhaitent, ils peuvent inscrire une équipe pour représenter notre conseil municipal.
- ❖ *Aéroport de Genève* : Le président fait part d'une invitation du Directeur général de l'aéroport de Genève pour un moment d'échange, suivi d'une visite des installations. En cas d'intérêt, les conseillers sont priés de contacter le secrétariat communal.
- ❖ *Interpellations par des habitants* : Catherine Lachat rapporte avoir été interpellée par une habitante pour savoir s'il était encore possible de se faire livrer du mazout rue de la Maison-Forte. Le maire répond positivement, pour autant que cela ne soit pas dans la zone du chantier, tout en rappelant que ce sujet avait été évoqué par tous-ménage. Une autre personne déplore que le mur du stand de tir ne soit pas très esthétique, maintenant qu'il n'est plus caché par la haie et demande s'il serait possible de le peindre. Cette question va être étudiée.
- ❖ *Cuisines scolaires* : Catherine Lachat avise que les tables des cuisines scolaires sont en mauvais état et demande s'il serait possible de les changer. Thierry Arn répond qu'il va voir ce qu'il en est.
- ❖ *Conférence sur le climat* : Catherine Lachat relate avoir participé à la conférence sur le climat à laquelle les conseillers municipaux étaient invités par le canton et l'a trouvée très intéressante. Elle recommande vivement d'en lire le compte-rendu et suggère d'organiser des ateliers, type « zéro waste » ou des conférences sur le sujet des déchets. Rémi Fouchault propose que la commission « protection de l'environnement et déchets » se penche sur la question. Maxime Dethurens, président de la commission, demande à Catherine Lachat de bien vouloir lui exposer ses idées et de participer à cette commission.
- ❖ *Bancs aux arrêts TPG* : Stéphane Grobéty demande s'il serait possible de mettre des bancs aux arrêts provisoires sur la Vy-Neuve. Le maire regrette, mais malheureusement cela n'est pas possible car ces arrêts



sont situés sur la piste cyclable. Un banc a été posé à proximité, sur la route des Rupettes.

- ❖ *Nommer une ruelle* : une petite ruelle du village n'étant pas encore nommée, Catherine Lachat souhaiterait pouvoir lui donner un nom. Hubert Dethurens précise qu'à Laconnex il avait été décidé qu'aucune rue ne porterait de nom d'une personne. Renseignement va être pris sur la procédure à entreprendre.

10. Questions du public

Armand Grobéty n'a pas de question, mais remercie les conseillers. Il est très heureux d'avoir pu assister au CM pour la première fois alors qu'il habite Laconnex depuis plus de 30 ans.

Le président lève la séance à 21h30.

Nadia Dupraz
Secrétaire communale